

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 84/122 du 25/01/84 /MTPS-DGTFP-DFP

portant intégration et nomination de certains
Candidats du Ministère de l'Education Nationale
(MEN) dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement)
en tête : BAKANA Joseph.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 15.11.1980, portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de
l'enseignement ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 62/193 du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des ministres ;
(/u la lettre n° 853 /MEN-DGAS-DP...-SP-P3 du 21.9.1983
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives
transmettent les dossiers constitués par les intéressés ;

SECRET :

YB

Article 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats ~~des concours~~ Titulaires de la Licence Es-Sciences (Session de 1982) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) option : Sciences Naturelles et Physique obtenus à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

- BAKANA Joseph, née le 6 Août 1958 à Baratier
- ELONGOMBILA Eugène, né le 12 Janvier 1952 à Mobaka (Mossaka)
- ITSOUKOU Bernard, né le 17 Février 1956 à Pointe Noire
- LEZA Jonas, né le 10 Mai 1955 à Boko
- MARBOU Christian, né le 24 Juillet 1956 à Bacongo Brazzaville
- MISSIE Grégoire, né le 15 Octobre 1954 à Mkouni (Lékana)
- MOULEBOU GANDIOLO Jean Justin, né le 9 Avril 1957 à Pointe Noire
- N'GOMA Joseph Ernest, né le 16 Avril 1956 à Delisie
- NSONGOLA Emmanuel, né le 29 Avril 1957 à Kitsotsolo

Article 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, à la rentrée scolaire 1983 - 1984, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Antoine NDINGA-OBAMA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIOMA

Yahi Ossétouba LÉKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC : 1
- DGTFP/BEP : 3
- DFP/BST : 1
- MEN : 2
- DGAS : 2
- DPAA : 5
- DGB : 3
- DCF : 2
- M.G. : 2
- DOSSIERS : 18
- INTRESSES : 9
- SGCM/BC : 3